

**AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE**

**du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel**

**AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2024-01108-041-001

Dénomination du projet : Capture, destruction, transport, utilisation et détention d'espèce animale protégée (*Trichaphaenops gounellei*).

Lieu des opérations : Département de l'Isère

Bénéficiaire : Bureau d'études « Rosalia expertise »

**MOTIVATION OU CONDITIONS**

La demande de dérogation est réalisée dans le cadre d'une étude sollicitée par le Parc Naturel Régional du Vercors et dont le principal objectif est d'améliorer les connaissances sur les cortèges d'invertébrés fréquentant les réseaux de cavités karstiques de l'ENS des plateaux de la Molière et du Sornin (Isère).

Ces cavités sont susceptibles d'abriter *Trichaphaenops gounellei* (Bedel, 1880), un Carabidae cavernicole endémique du Vercors, repris dans l'Article 3 de l'Arrêté national du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Ce coléoptère n'a jamais été observé dans les cavités qui seront étudiées mais sa présence est potentielle puisque ses stations connues les plus proches sont à seulement quelques dizaines de kilomètres de distance.

Nous notons qu'en l'absence de preuve de présence de l'espèce, la demande de dérogation est réalisée de façon préventive, ce qui dénote la réactivité du demandeur et sa sensibilité vis-à-vis du taxon, ce que nous apprécions.

L'ENS contient une centaine de cavités répertoriées. Celles-ci ont été regroupées en 5 secteurs et les prospections se concentreront sur une seule cavité par secteur. Les coléoptères seront capturés à l'aide de pièges Barber actifs de mi-mai à début-septembre, d'appâts et de chasse à vue au cours d'au moins 3 journées de prospections par cavité. Dans chaque cavité, les prospections seront effectuées au niveau de trois zones : entrée (proche de la surface, humus et débris végétaux), zone à opilions (premiers mètres obscurs de la cavité) et zone souterraine plus profonde active ou fossile selon la présence de ruisseaux actifs ou non. Il s'agit de la méthodologie classiquement employée lors d'études de l'entomofaune cavernicole.

Nous notons que l'échantillonnage se fera en dehors de la période hivernale, réduisant fortement l'impact potentiel sur d'autres groupes sensibles, notamment les chauves-souris en hibernation.

L'étude sera réalisée par « Rosalia expertise », dont le gérant et coordinateur du projet, Cédric Alonso, possède une expérience notable concernant la biospéléologie et les coléoptères cavernicoles. En cas de présence de *Trichaphaenops gounellei*, il est prévu des actions d'amélioration des connaissances (d'une part, par séquençage génétique en collaboration avec Arnaud Faille du département d'entomologie et de phylogénie moléculaire du Staatliches Museum für Naturkunde à Stuttgart, expert internationalement réputé des coléoptères cavernicoles, et d'autre part, par des relevés abiotiques dans les cavités afin de mieux cerner les exigences écologiques de l'espèce), ainsi que des actions de sensibilisation et de protection.

Compte tenu des gains que cette étude peut apporter dans la connaissance et la conservation de *Trichaphaenops gounellei* et, plus généralement, de la faune des invertébrés cavernicoles du Vercors (laquelle pouvant compter des espèces non protégées mais tout aussi rares et sensibles), le CSRPN émet un avis favorable à la demande de dérogation avec les recommandations suivantes :

- (1) Le pétitionnaire est invité à garder à l'esprit que les populations d'invertébrés cavernicoles, de par leurs adaptations écologiques et physiologiques au monde souterrain (par exemple : taux de reproduction plus faible) et de par leur distribution restreinte, sont particulièrement sensibles aux prélèvements. Les milieux souterrains présentent, certes, des conditions abiotiques plus stables et plus homogènes que celles des milieux extérieurs, mais la distribution des organismes peut être hétérogène entre cavités et au sein d'une même cavité. Ainsi, en l'absence de connaissances sur la distribution et la taille des populations de *Trichaphaenops gounellei* dans le secteur étudié, nous recommandons au pétitionnaire de limiter le nombre de pièges Barber et les prélèvements à vue au strict nécessaire.
- (2) Nous ne doutons pas que le pétitionnaire possède une déontologie propre aux biospéléologues aguerris mais nous rappelons néanmoins la nécessité de respecter les cavités prospectées en n'y laissant aucun détritrus ou matériel d'échantillonnage. De même, le liquide de conservation des pièges Barber (propylène glycol) ne devra pas être déversé dans les milieux prospectés.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE   
DÉFAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

FAIT LE 31 juillet 2023

SIGNATURE

Thibaut DELSINNE

